

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais
le 23 juin 2022**

Président : M. Denis Villars
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mme Payot Emmanuelle et MM. Emmel Michel, Gonin François,
Jaquemet Michel, Jaquier Nicolas, Longchamp Ludovic, Sauvant Nicolas

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

M. Perrin Nicolas souhaite corriger l'orthographe d'un lieu-dit en page 4 dans les communications de la Municipalité, la Pierre à Toffey

Le procès-verbal du 5 mai 2022 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Rapport sur les comptes de l'année 2021 (préavis 657/22). Rapport de la commission des finances.
6. Rapport de gestion 2021. Rapport de la commission de gestion.
7. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Virginie Pilault « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable du canton). Rapport de la commission.
8. Installation d'un abribus à Corcelettes (préavis 655/22). Nomination de la commission.
9. Crédit cadre 2022-2026 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public (préavis 656/22). Nomination de la commission.
10. Révision des statuts du SDIS Nord vaudois. Nomination d'une commission consultative.
11. Réponse au postulat de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « WC publics, un besoin pressant ! » Nomination de la commission.
12. Réponse à la motion de M. Daniel Trolliet et consorts « Modération de trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Nomination de la commission.
13. Election du Président du Conseil communal
14. Election du 1^{er} Vice-Président
15. Election du 2^{ème} Vice-Président
16. Election des scrutateurs
17. Elections des scrutateurs suppléants
18. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

M. le Président lit la lettre de démission de M. Lüthi.

2. Assermentation d'un nouveau membre

M. le Président donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Virginie Emery prête serment.

3. Communication de la Municipalité

Mme Evelyne Perrinjaquet

WC-publics – un besoin pressant : La Municipalité a déjà initié une réflexion et quelques démarches en vue de satisfaire aux demandes formulées dans le postulat « WC Publics – un besoin pressant », ceci avant la nomination de la commission.

Dans un premier temps, l'accessibilité aux WC de la salle des Quais est indiquée sur la porte d'entrée. Comme convenu avec lui depuis les transformations de 2019, le restaurateur met gracieusement la clé à disposition de toute personne lui en faisant la demande, client ou non de son établissement.

La même information est également posée sur la porte des WC du kiosque des Tuileries. Bien que ceux-ci fassent partie intégrante de son bail, la locataire les a toujours laissés accessibles pour qui en avait besoin.

Les WC publics de la capitainerie au port et ceux du foot aux Tuileries sont également signalés.

Une étude est en cours pour étendre à l'année la mise à disposition des WC de la capitainerie, pour installer des WC publics sur le site de Borné-Nau et pour améliorer la signalisation de tous les WC publics existants.

Mme Nathalie Gigandet

Alpages : Le 1^{er} août, la famille Mayor et son équipe organisent un brunch à la ferme qui aura lieu à la Grandsonnaz-Dessous le 1^{er} août avec une démonstration de fabrication du Gruyère dès 8.30 et d'un brunch à midi. Plus d'informations sont à disposition sur le site communal ou auprès de la famille Mayor directement.

14 août : La famille Oberson, tenancier de la buvette à la Grandsonnaz-Dessus, au vue du succès remporté l'an passé, réédite l'expérience de la fête de la mi-été. Il y aura une exposition de vieux tracteurs, yodleurs et de la musique folklorique. Les inscriptions se font auprès des tenanciers.

Protection des arbres : La Municipalité a reçu la réponse du Canton, qui salue la volonté de tenir compte de la protection des arbres d'importance cantonale. Trois remarques nécessitent quelques adaptations, entre autre une qui porte sur le titre où il est recommandé de parler de protection sur le patrimoine arboré. La Municipalité a fait le choix d'afficher au pilier public la mise à l'enquête à partir du 15 août. Le préavis devrait pouvoir être traité au conseil d'octobre.

Bol d'Or : Le bol d'Or aura lieu dans une nouvelle formule ce weekend avec une première fête le vendredi soir et surtout le Bol d'Or en lui-même qui aura lieu le samedi 30 juin.

Radeau de la plage de la Merveilleuse : L'assemblée a peut-être eu l'occasion de voir sur les réseaux sociaux que certaines personnes s'excitaient sur ce radeau. Il a été retiré volontairement par la Municipalité pour une question de sécurité suite à la demande de la commune d'une inspection par le bureau de prévention des accidents. La Municipalité étudiera l'opportunité de remettre une telle structure en place au vu des exigences sécuritaires que cela entraîne. Toutes les plages communales sont non surveillées et donc sous responsabilité individuelle.

Remerciements aux services des travaux : Un remerciement particulier est adressé aux services des travaux, les chefs de services et toutes les équipes pour l'entretien et la mise en valeur de ces plages et des places de jeux qui sont à disposition de chacun. Mme Gigandet remercie également chaque utilisateur de respecter les recommandations en vigueur, que ce soit les chiens en laisse ou l'utilisation des grills par exemple.

Flyer DGE pour rouler en respectant la forêt : Le flyer édité par la DGE intitulé « pour rouler en respectant la forêt », qui concerne la pratique du vélo tout terrain, précise les règles d'accès et de circulation en forêt. L'accès à la forêt est un droit, mais la pratique du VTT est autorisée et règlementée avec certaines conditions afin de préserver la faune et la flore. Les différents utilisateurs et bénéficiaires de la forêt, ainsi que les impacts sur l'environnement en font partie. Ce flyer rappelle que seules les routes ou chemins forestiers sont accessibles aux VTT et que ce n'est pas parce qu'on a la présence de traces dans différents endroits de la forêt que le parcours est autorisé. Quelques exemplaires sont disponibles auprès du bureau communal, mais d'autres vont être recommandés.

Mme Evelyne Perrin

AIERG / STAP : Le devis effectué par le bureau Triform présente un dépassement du crédit initial octroyé par le conseil intercommunal. Ce devis pourra être consolidé et ajusté grâce aux appels d'offres qui ont été lancés dernièrement dont les résultats arriveront à fin juillet. Il faudra attendre encore pour le début de la construction.

STEP : Suite au départ de M. Charrière, le service a dû chercher en urgence une solution pour assurer l'exploitation de la STEP sans surcharger le personnel communal. C'est l'entreprise Wamax d'Avenches qui est en charge de ce remplacement pour une durée de 3 mois, le temps que le service puisse rechercher un nouvel exploitant.

4^{ème} édition de la nuit des perséides : Pour cette 4^{ème} édition de la nuit des perséides, l'extinction de l'éclairage public aura lieu du vendredi 12 au lundi 15 août, soit durant 3 nuits afin d'éviter de mobiliser du personnel communal le week-end. Elle relève au passage que cette extinction mobilise M. Becker durant 2x 5 heures environ. Elle a également obtenu l'aide du Service des Bâtiments qui de son côté se chargera d'éteindre une petite partie de luminaires qui sont alimentés par les bâtiments communaux.

M. Francesco Di Franco

STEP : Comme indiqué par Mme Evelyne Perrin, concernant les travaux de la STEP qui vont être repoussés, la police administrative a décidé de relever toute la déviation qui avait été mise en place pour les travaux déjà le weekend dernier. Le parking du foot est à nouveau disponible et le tracé déviation est tombé. On revient à la normale.

ASP : Mme Bonny est revenue après une absence depuis le mois de novembre. Elle a repris le travail à 50%, puis à la fin du mois à 100%. De ce fait, M. Garcia qui avait été engagé en intérim a terminé son mandat. La Municipalité espère revenir à la normale pour cet été.

DGMR : La Municipalité a fait une demande à la DGMR pour descendre la limite de vitesse à 60km/h sur le chemin AF, soit pour la route bétonnée qui va de Giez à Fiez en passant par la Chaux. C'est une procédure qui devrait aboutir d'ici 1 an et demi voir 2 ans. Ceci pour répondre à une demande des personnes qui habitent dans cette région.

Contrôle général du 16 juin : Le 16 juin un contrôle général de la circulation a eu lieu sur l'accès Est et l'accès Ouest. 47 véhicules ont été contrôlés, dont 18 motos, 27 voitures et 2 cyclomoteurs. 7 plaques ont été saisies, 5 véhicules séquestrés et 15 dénonciations ont été établies. Des véhicules ont été immobilisés pour des défauts de bruits, défauts de permis ou non-homologués. Deux autres contrôles sont prévus prochainement.

M. Nicolas Perrin

Déchetterie : Suite à plusieurs accidents dans différentes déchetteries communales, le Canton a décidé de renforcer la sécurité concernant les déchets spéciaux des ménages, soit les solvants, sprays, médicaments, etc. Les communes avaient la possibilité soit de renoncer à cette collecte, poussant les usagers à amener ces déchets directement à la STRID à Yverdon ou alors à mettre à niveau la sécurité de leurs déchetteries. La Municipalité a décidé de choisir cette dernière option pour continuer d'assurer ces services aux habitants, d'autant plus que le responsable de la déchetterie, M. Siegenthaler, avait déjà suivi des formations de mise à niveau par rapport à ces déchets spéciaux. Une audition de la déchetterie a eu lieu le 16 mars en présence de M. Siegenthaler, du chef de service et de M. Perrin. Cette audition s'est très bien déroulée et le rapport a été très positif. Quelques demandes de réadaptations assez mineures ont été faites, notamment de désigner un conseiller à la sécurité. La Municipalité a délégué cette responsabilité à la STRID. Un conseiller viendra faire des visites sur le site pour être sûre que tout soit en ordre.

PECC : Avec le soutien du mandataire externe, la Municipalité va organiser une journée participative au cours de laquelle il y aura une information aux participants sur le PECC même et l'état de la réflexion de la Municipalité. Quelques ateliers seront proposés sur plusieurs thématiques. Cette journée aura lieu le jeudi 8 septembre à partir de 18h vraisemblablement à la salle des Quais et un tout-ménage sera envoyé pour que tous les intéressés puissent s'inscrire.

Nuit de la chauve-souris : M. Perrin a été contacté par le centre romand d'étude de la protection des chauves-souris qui se propose d'organiser à Grandson la nuit de la chauve-souris. C'est un évènement qui a déjà eu lieu dans plusieurs communes du Canton et de Suisse romande, qui est destiné à faire connaître et protéger ces mammifères. La participation est libre. Il y aura des stands tenus par des spécialistes. Cette manifestation aura lieu le 17 août à la salle des Quais.

Départ à la retraite de M. Pierre-Alain Corset : Après plus de 20 ans de bons et loyaux services, M. Pierre-Alain Corset prend sa retraite.

Félicitations : M. Priyanthan Belk a réussi son brevet fédéral de spécialiste en finances comptables avec la note moyenne de 5.3. La Municipalité regarde pour continuer avec lui avec de nouvelles tâches et responsabilités.

Maison des Terroirs : Le 24 mai dernier, l'ATRG a tenu son assemblée générale et a donné sa confiance au comité en place pour aller jusqu'à la fin de l'année. L'ADNV a créé un groupe de travail pour étudier la direction à prendre avec la Maison des Terroirs. Le but est de trouver un nouveau modèle de fonctionnement sachant que depuis une quinzaine d'années, la Maison des Terroirs n'a pas réussi à être dans les chiffres noirs, sauf au début grâce aux aides du Canton et de la Confédération.

Pour rappel, c'était sur l'initiative de l'ADNV que M. Gaildraud, à l'époque, était venu trouver les différentes communes de la région pour créer la Maison des Terroirs. En 2007, M. le Syndic avait présidé la commission qui avait donné l'autorisation à la Municipalité de participer à cette Maison des Terroirs. Depuis le 1^{er} juillet 2021, un nouveau comité a été mis en place suite à l'assemblée générale, dont M. le Syndic a pris la tête, composé de différentes personnalités, de communes et d'acteurs de la région en restauration et hébergement. M. Hauswirth était à la tête de la Maison des Terroirs. Il avait eu comme mandat de la part de l'assemblée générale de réussir à contenir un déficit d'environ CHF 20'000.- à la fin de l'année 2021 et essayer de trouver des solutions en faisant des propositions à M. Hauswirth, tel que réduction du temps de travail, mise en place de nouvelles choses pour essayer soit de diminuer les charges et d'augmenter les revenus. Le chiffre d'affaires était en constante progression, mais malheureusement, plus on faisait de chiffre d'affaires plus on perdait de l'argent. Suite à ces mises en place et discussions, M. Hauswirth n'a pas été en phase avec la vision du nouveau comité et a donné sa démission, qui avait été acceptée.

Il a cependant proposé un nouveau modèle, qui était de pouvoir amener un comptoir de la truffe à la Maison des Terroirs. Il n'y avait pas eu de budget de fonctionnement de proposé comme demandé pour une prochaine séance. La discussion n'a pas progressé, car il n'y avait pas de budget. La discussion n'ayant pas pu avoir lieu, M. Hauswirth avait senti ses interlocuteurs peu intéressés. Pour lire entre les lignes, il fallait laisser la gestion à M. Hauswirth et s'il y avait des déficits, c'était à l'ATRG de les prendre en charge.

M. Hauswirth a contracté le COVID et s'est retrouvé confiné à la maison. C'est à ce moment que Mme Nathalie Cornu, boursière à la commune d'Onnens, a commencé ou continué à creuser les finances de la Maison des Terroirs pour comprendre la situation. Quand M. le Syndic a demandé le montant dû aux charges sociales, prestataires et fournisseurs, la somme de CHF 120'000.- est apparue. M. le Syndic est arrivé à la Municipalité avec une proposition et a demandé si les Municipaux étaient d'accord d'aider la Maison des Terroirs à hauteur de ces CHF 120'000.-. La décision a été à l'unanimité et en toute conscience. Le but était de pouvoir lui donner la possibilité d'arriver à cette assemblée générale du mois de mai. Les CHF 120'000.- ont été versés en complément des CHF 40'000.- que la précédente Municipalité avait octroyé pour éponger sa dette auprès de l'ADNV. Voici donc CHF 160'000.- que la commune de Grandson verse dans cette Maison des Terroirs pour qu'elle reste active jusqu'à la fin de l'année 2022, si possible. Pourquoi avoir demandé cela aux Municipaux ? Parce que la population est la première à bénéficier de cette Maison des Terroirs. La rue Haute s'anime avec elle, créant un lien social. Une provision de CHF 80'000.- a été créée au vu des bons résultats pour amortir la dette.

A l'heure actuelle, M. le Syndic ne voit pas comment la Maison des Terroirs peut rembourser cette dette. Aujourd'hui, elle ne doit plus d'argent à personne, arrive à payer les salaires et les producteurs, mais elle est en mode mineur. Le comité est entièrement bénévole. Tous les éléments de fonctionnement de cette Maison des Terroirs seront peut-être remis en cause, tel l'emplacement, son fonctionnement sur place ou sur internet, etc.

M. Olivier Reymond

CFF : Les CFF ont décidé de conserver les ateliers en ville d'Yverdon ce qui a des conséquences pour la commune de Grandson, puisqu'un des sites envisagés comme alternative était la Poissine. Celui-ci est abandonné et on va pouvoir continuer les travaux sur le Plan d'Affectation de cette parcelle.

Plan d'Affectation Bas Grandsonnet : La Municipalité a reçu les opposants à ce Plan d'Affectation et les procès-verbaux ont été reçus aujourd'hui. La Municipalité a bon espoir de pouvoir le légaliser cette année encore.

Plan d'Affectation Bellerive : Dans la séance du 11 avril dernier, les oppositions ont été levées à la construction des deux bâtiments. La Municipalité a eu confirmation mardi auprès de la Cours de droit administratif et public que les personnes qui avaient vu leurs oppositions levées n'avaient pas fait recours auprès du tribunal. Ainsi le permis de construire entre en force et les travaux pourront débuter d'ici la fin de l'été.

Parcelle Cand-Landi: Sur la parcelle Cand-Landi se trouve le club de plongée qui a un petit chalet. Avec les travaux, ils ne pourront pas rester à l'endroit où ils sont aujourd'hui. Ils seront déplacés sur la partie communale de Bellerive, c'est-à-dire tout à l'ouest, de manière à pouvoir continuer à pratiquer leur activité durant les travaux.

4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

Mme Josik Ineichen (ASIGE)

La séance a eu lieu à Montagny le 15 juin. Monsieur Hervé Cornaz est proposé à l'assemblée comme prochain Président. Il est élu à l'unanimité.

Madame Delani Décoppet est chaleureusement remerciée pour la dernière année de présidence qu'elle a fait alors qu'elle était vice-présidente et avait remplacé le président démissionnaire.

Madame Khadija Roethlisberger de Tévenon devient la Vice-Présidente pour 2022-2023. Le préavis 04/2022 concernant la mise à niveau du collège Henri Dès à Concise est accepté à l'unanimité. La commune de Concise sera rémunérée pour l'investissement d'un montant total de CH 97'500.-.

Le préavis 05/2022 concernant une demande de crédits complémentaires pour l'exercice 2021-2022 est accepté à la majorité. Il s'agit d'un montant de CHF 209'500.- en lien avec l'engagement d'une secrétaire à 60%, l'achat de mobilier et de location de classes secondaires.

Le préavis 05/202214 concerne le rapport de la commission de gestion. Le dépassement de CHF 1'000'000.- sur le budget de Borné-Nau pour l'exercice 2021-2022 : Le CoDir explique ce dépassement et il est accepté à la majorité. Lors de la prochaine assemblée, un complément d'informations sera fait lors du Conseil intercommunal selon entente avec la Municipalité de Grandson.

Le préavis 06/20222 concerne le rapport du CoDir pour le budget 2022-2023 qui est accepté à la majorité pour un total de CHF 6'846'700.- Pour 2021-2022 il était de CHF 6'222'800.- et de CHF 5'934'557,20 pour 2020-2021.

La prochaine assemblée sera convoquée dans le courant du mois de septembre.

La parole n'est plus demandée.

5. Rapport sur les comptes de l'année 2021 (préavis n° 657/22). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur : M. Michel Maillefer pour la commission des finances (voir annexes).

M. René-Pierre Deriaz souhaite poser une question concernant la SA de Borné-Nau, à savoir si le rapport annuel a finalement été établi afin de savoir si l'amortissement des CHF 5'000'000.- a été défini à partir de quand et sa durée.

M. Francesco Di Franco indique que la SA ne s'est pas encore rassemblée, la rencontre a été fixée en septembre. Aucun rapport n'a encore été établi.

M. René-Pierre Deriaz ne comprend pas car lors de sa dernière intervention, la réponse avait été que ça serait fait dans les quelques jours suivants.

M. Francesco Di Franco indique qu'il n'était pas possible de fournir ce rapport sachant que la SA n'a été créée qu'il y a un mois au Registre du commerce. C'est pour cette raison que l'assemblée a été repoussée fin septembre.

M. le Syndic indique que les CHF 5'000'000.- que la commune de Grandson a décidé de mettre comme apport, à fond perdu, dans la création du Centre Sportif Régional n'ont pas d'amortissement prévu pour le moment. Selon le rapport de la fiduciaire, il doit se faire sur 10 ans. Il a toujours été pensé par la Municipalité que ces CHF 5'000'000.- concernaient tout le site de Borné-Nau.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar souhaite savoir si la priorisation du Plan de Quartier de Borné-Nau au dépend des autres, notamment Fiez-Pittet, découle de cette analyse financière et de ce remboursement que la commune devra effectuer.

M. le Syndic indique que ce n'est pas le cas. De plus, ce n'est pas un remboursement mais un amortissement. Concernant Fiez-Pittet, la mise à l'enquête a déjà été faite, avec 230 ou 240 oppositions à peu près, raison pour laquelle la Municipalité a laissé de côté ce projet et priorisé Borné-Nau. Ce n'est pas dans l'analyse de la Municipalité de garder Borné-Nau pour amortir ces CHF 5'000'000.-

M. Sébastien Deriaz souhaite rebondir indirectement sur l'intervention précédente. Contrairement à de récents diplômés, M. Deriaz est très loin de disposer d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité. Toutefois, aux pages 70 et 71 des comptes, il y a effectivement un certain nombre d'investissements et pas forcément de petits investissements, qui ne font pas l'objet d'amortissements, en tout cas cette année voir depuis de très nombreuses années. Des explications seraient souhaitables quant à savoir dans quel cas on amorti ou non des dépenses, notamment les Colombaires 21 et 23, lotissement Borné-Nau, plan de quartier place du Château, Tennis club prêt de 1988, le prêt à la fondation cabane scouts, etc.

M. le Syndic va essayer de répondre, bien qu'il soit un peu novice dans cet exercice. Il est vrai que des amortissements ont été faits les années précédentes sur ces montants. Pour le Tennis club et autres, il y a des bâtiments qui peuvent couvrir le remboursement de la dette. Ce n'est pas dans les priorités, mais avec la fiduciaire et Mme Léglise, ces choses seront travaillées une fois qu'elle sera libérée de la mise en place de l'ERP et d'autres éléments qui lui prennent passablement de temps. A l'heure actuelle, amortir ces éléments péjorerait le budget.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar aimerait savoir si, à travers ces propos, on doit vendre le patrimoine de la commune pour s'en sortir à long terme.

M. le Syndic évidemment que non, car aujourd'hui aucune vente n'est nécessaire. Toutes les années ne seront pas aussi bonnes que celle-ci. Le but n'est pas de vendre des biens pour pouvoir fonctionner.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 657/22, relatif aux comptes de l'année 2021, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier	d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés
Article 2	de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Vote : accepté à la majorité

M. le Syndic remercie la commission pour son travail et surtout Madame Léglise pour ses explications à M. le Syndic, qui débute dans cet exercice.

6. Rapport de gestion 2020. Rapport de la commission de gestion.

Rapporteur : M. Didier Brocard

En général

Observation 1.1 : Dans la mesure du possible procéder à une évaluation des différents services afin de prendre les mesures nécessaires pour que les connaissances ne soient pas détenues par une seule personne mais au moins deux en cas d'absence de manière à ce que le service puisse continuer de fonctionner.

Réponse de la Municipalité : La possibilité de faire réaliser un audit externe des processus de travail des services communaux est en cours de réflexion et pourrait faire l'objet d'un futur préavis. Dans l'intervalle, des mesures ont déjà été prises afin de garantir le fonctionnement des processus clés en mode dégradé. Néanmoins, la taille de la Commune et les spécificités de certaines fonctions ne permettent pas de garantir la formation d'un binôme pour chaque processus de travail.

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

Observation 1.2 : Mettre sur papier les mesures prises lors de la crise sanitaire (COVID) et à l'occasion des crues et inondations de 2021 afin que si un événement similaire se passe, les services aient déjà des processus en place basés sur les expériences vécues.

Réponse de la Municipalité : Les services ont déjà mis en place des actions (stockage de sacs de sable, achat de pompes, etc.) afin d'améliorer le temps de réaction. Néanmoins, quels que soient les événements de grande ampleur à venir, ils garderont tous un caractère particulier et unique qui ne peuvent être réglé par le biais d'une procédure. Pour mémoire, les événements particuliers de grande importance sont placés sous la responsabilité de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite) afin d'organiser les moyens d'une manière coordonnée.

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le domaine général : accepté à l'unanimité

Dicastère de M. Antonio Vialatte, Syndic : Administration, Finances, Culture.

Mme Christine Leu Métille souhaite poser une question sur la remarque 2.1. Il y a eu une part importante de travail concernant le basculement dans ce nouveau système informatique, qui a été chargé de ce travail, uniquement le service financier ? Qui a pris en charge ces frais ?

M. le Syndic indique que chaque collaborateur a noté les heures qu'il passait et des remises sur la facture ou prestations complémentaires ont été négociées.

La parole n'est plus demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte, Syndic : accepté l'unanimité.

Dicastère de Mme Evelyne Perrin : Réseaux et énergies

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrin : accepté l'unanimité.

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Cohésion sociale et tourisme

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à l'unanimité.

Dicastère de M. Francesco Di Franco : Ecole et sécurité.

Observation 5.2 : Comme le mentionne le vœu 6.3 de la CoGes 2020, les mesures relatives aux déplacements dans le bourg des Tuileries sont toujours en phase de réflexion. La CoGes entend que des mesures concrètes soient prises pour une circulation sécurisée notamment pour les enfants empruntant le chemin de l'école. Le municipal en charge du dicastère est invité à collaborer avec celui de l'urbanisme pour optimiser ces actions.

Réponse de la Municipalité : Cette observation sera traitée par le dicastère Urbanisme et mobilité sous le point 7.4

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

Observation 5.3 : La CoGes invite la Municipalité à prendre des mesures pour limiter le naturisme au bord du lac en s'inspirant des patrouilles de sensibilisation environnementale mises en place l'été dernier pour la Grande Cariçaie ; il convient également d'étudier l'opportunité de pérenniser les patrouilles estivales des plages.

Réponse de la Municipalité : Cette plage et toute la zone concernée appartiennent à l'Etat de Vaud. Elles sont sur le domaine des eaux et des forêts, raison pour laquelle il appartient à la Police cantonale d'intervenir et de verbaliser ainsi qu'au Voyer des eaux et à l'Inspecteur forestier. Plusieurs patrouilles sont effectuées durant la belle saison.

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

Observation 5.4 : La CoGes demande à la Municipalité de gérer efficacement le stationnement au bord du lac en été, de verbaliser le stationnement sauvage et de signaler clairement les places de stationnement prévues (par exemple à la Poissine).

Réponse de la Municipalité : Cette observation sera traitée dans la réponse de la Municipalité à la motion « Modération du trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Pour l'exemple concernant la Poissine, la Municipalité estime que le stationnement dans cette zone est clairement signalé et marqué. Des contrôles sont régulièrement effectués par nos ASP.

La réponse est acceptée par la CoGes

M. Sébastien Deriaz souhaite apporter une petite correction puisqu'il s'agit d'une motion.

Mme Judith Bardet souhaite savoir si l'ASP fait également des contrôles le weekend ou uniquement en semaine.

M. Francesco Di Franco répond par l'affirmative. Les ASP font également des contrôles le weekend, mais pas tous les weekends.

La parole n'est plus demandée.

Observation 5.5 : La CoGes souhaite une présence accrue à certaines heures aux sorties scolaires où des vélomoteurs maquillés (bruit et vitesse) empruntent la rue du Jura.

Réponse de la Municipalité : Nos ASP n'ont pas les appareils pour contrôler le bruit et la vitesse et, de surcroît, n'ont pas les compétences pour contrôler des véhicules. Ce problème a déjà été relayé auprès de la Police cantonale et des contrôles ont été planifiés pour l'année 2022.

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à la majorité.

Dicastère de Mme Evelyn Perrinjaquet : Bâtiments et gérances.

Observation 6.5 : La CoGes invite la Municipalité à effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et à le rajouter dans le tableau. La commission encourage la Municipalité à pérenniser la vision globale en la matière.

Réponse de la Municipalité : Le montant nécessaire pour effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux sera porté au prochain budget et réalisé en 2023.

La réponse est acceptée par la CoGes

M. Christian Maillefer voit qu'il y a urgence, donc faire un bilan en 2023, ensuite un plan d'action en 2024, puis les travaux en 2024 jusqu'à 2026. N'est-ce pas plus judicieux d'identifier les bâtiments qui ont un fort besoin de travaux visuellement et faire un crédit exceptionnel pour ces bâtiments-là.

Mme Evelyne Perrinjaquet en portant au budget 2023 cette réalisation, elle sera bien réalisée en 2023. A ce jour on est déjà en train de faire une étude pour laquelle on a déjà le budget suffisant.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'observation 6.5 est acceptée à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté à l'unanimité

Dicastère de M. Olivier Reymond : Urbanisme et mobilité.

Observation 7.2 : La CoGes demande à la Municipalité de rafraîchir les dispositions réglementaires applicables aux jardins familiaux afin d'en préciser les règles d'utilisation et d'intensifier, tant que faire se peut, les contrôles afin de sanctionner les usagers qui contreviennent aux règles établies.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a à cœur de faire respecter le règlement relatif aux jardins et à leur attribution. Comme le relève la Commission, contrôler l'application de celui-ci nécessite des moyens, qui aujourd'hui sont limités. Le règlement actuel ne nécessite pas de réforme ou d'actualisation puisqu'il a été adopté en 2014.

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

Observation 7.3 : La CoGes invite par ailleurs la Municipalité à définir précisément les conditions d'attribution des jardins familiaux.

Réponse de la Municipalité : L'attribution des jardins familiaux suit strictement la liste d'attente où seules les personnes pouvant bénéficier d'un jardin selon le règlement sont inscrites.

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est demandée.

Observation 7.4 : Observation identique à celle figurant sous chiffre 5.2 ci-dessus.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a l'ambition de mettre à l'enquête un schéma de circulation et de parcage, ainsi que des aménagements pour le bourg des Tuileries d'ici à cet automne, en même temps que la traversée de la localité (projet « Accès Nord »). Cette mesure répond aux demandes de la Commission, puisqu'elle prévoit des modifications de circulation dans le périmètre, et différentes mesures visant à améliorer la sécurité des usagers.

La réponse est acceptée par la CoGes

Mme Christine Leu Métille est surprise que la question de la pétition sur la fermeture du pont sur la Brinaz n'ait pas été du tout évoquée. Peut-être que cela a été évoqué avec comme réponse que cela ne concerne pas la commune. Mme Leu Métille trouve quand même étonnant puisqu'il s'agit d'une pétition qui avait plus de 600 signatures et qu'il n'en est pas fait mention dans le rapport de gestion.

M. Didier Brocard indique que le sujet a été abordé et les réponses apportées ont été suffisantes. Il n'a pas été jugé utile d'en faire part dans le rapport.

Mme Christine Leu Métille comprend que la commission de gestion n'en ait pas fait mention, mais trouve qu'il aurait été intéressant d'en faire mention dans le rapport de gestion.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur l'observation 7.4 de M. Olivier Reymond : accepté à la majorité.

La parole n'est plus demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Olivier Reymond : accepté à la majorité.

Dicastère de M. Nicolas Perrin: Travaux et environnement

Observation 8.5 : La CoGes demande que la Municipalité installe une mini déchetterie (papier-pet-verre) aux Tuileries à l'emplacement actuel.

Réponse de la Municipalité : Le Service a commencé à plancher sur la possibilité de développer la mini-déchetterie actuelle, située à l'extrémité nord de la parcelle 431 louée par la Commune à un privé. L'offre actuelle comprend le verre, les textiles, les incinérables (sacs taxés) et les bios déchets. Le Service cherche une solution alternative afin de développer l'offre de recyclage.

La réponse est acceptée par la CoGes

Mme Christine Leu Métille est interpellée par la dernière phrase de la réponse de la Municipalité. Est-ce uniquement pour cette mini-déchetterie et qu'entend-on par développer l'offre de recyclage ?

M. Nicolas Perrin confirme que l'on ne parle effectivement uniquement de la mini-déchetterie qui a besoin de plus d'offres de recyclage tel le papier par exemple. Étendre l'offre de ce que l'on peut recycler dans cette mini-déchetterie.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'observation 8.5 : accepté à l'unanimité

Observation 8.6 : La CoGes demande d'étudier la possibilité d'une autre mini déchetterie vers les dépôts de la voirie (vœu proposé par M. Payot ancien Syndic à l'époque) afin que les habitants du secteur Nord de Grandson ne doivent pas se déplacer à l'opposé de la commune pour y déposer les tris. Une participation écologique selon la CoGes.

Réponse de la Municipalité : *Tel que précisé dans le préavis n° 641/21 accepté par le Conseil, une mini-déchetterie est déjà incluse dans le permis de construire, délivré dans le cadre du chantier d'extension de la voirie qui démarre actuellement. Ce projet, une fois réalisé, répondra entièrement à l'observation 8.6 de la CoGes.*

La réponse est acceptée par la CoGes

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Nicolas Perrin : accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2021.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2021 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2021.

Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

M. le Syndic tient, au nom de la Municipalité, à remercier le Conseil communal de sa confiance en la gestion de la Municipalité. Il en profite pour remercier ses collègues Municipaux ainsi que leurs services pour leur excellent travail et engagement qu'ils ont tout au long de l'année.

7. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Virginie Pilault « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable du canton). Rapport de la commission.

Rapporteur : Mme Judith Bardet (voir annexes).

M. Sébastien Deriaz salue la célérité de la réponse à ce postulat. Cela dit, il est étonné que l'on réponde avant de pouvoir répondre à la demande, raison pour laquelle il s'abstiendra d'accepter la réponse.

Mme Christine Leu Métille remercie la commission pour son rapport et en particulier la liste des propositions d'améliorations. Est-ce que l'on a un délai au niveau de la Municipalité pour prendre en compte un certain nombre de ces propositions ?

M. Olivier Reymond souhaite répondre concernant la rapidité de la réponse. Il est vrai que la Municipalité a répondu avant d'avoir les éléments cantonaux en main, jugeant que cela ne changerait pas les décisions communales. Le soutien cantonal sera pris en compte dès son arrivée. Concernant les différentes mesures proposées, aucune mesure concrète n'a été citée dans la réponse rédigée pour d'une part ne pas prendre des mesures à l'encontre de celles du mandataire. La Municipalité a pu constater que des solutions simples et peu coûteuses sont souvent plus demandeuses de ressources que ce que l'on peut voir dans la réalité. Malgré tout, si quelqu'un a une idée d'amélioration, elle sera volontiers traitée.

M. le Syndic indique, concernant deux éléments qui sont sur la liste, notamment les couverts à vélos, que la Municipalité a actuellement un deuxième paquet de mesures qui est en cours avec le service de M. Reymond afin d'évaluer l'ensemble des possibilités sur Grandson.

Mme Virginie Pilault est ravie d'apprendre ce que vient d'expliquer M. le Syndic, et souhaite rajouter à la liste qui a été établie avec la commission, la réfection de la piste cyclable après les terrains de foot direction Yverdon. Mme Pilault a assisté lundi dernier à une chute de vélo assez spectaculaire, des racines ayant soulevé le bitume à 3 endroits. Ce tronçon pourrait être refait au titre de la sécurité publique.

M. le Syndic ne sait pas exactement où se situe le tronçon dont Mme Pilault parle mais un moment donné ce tronçon est sur la commune de Montagny.

M. Daniel Trolliet encourage la Municipalité à écrire une lettre de soutien à la mesure citée par Mme Pilault à la commune de Montagny.

Mme Christine Leu Métille confirme qu'il n'y a pas de solution simple. Cependant, y a-t-il une réelle volonté d'agir sans attendre la réponse du Grand Conseil avec un plan certainement très contraignant et qui prendra plus de temps à mettre en place.

M. Olivier Reymond indique effectivement que le but est d'agir rapidement. Simplement, le rapport a été reçu lundi et des mesures vont être prises prochainement. Il n'y a aucun blocage à ce niveau-là.

La parole n'est plus demandée.

La Commission unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, relatif au postulat de Mme Virginie Pilault « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable du canton) », où le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Virginie Pilault « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable du canton) » et de classer ce dernier.

Vote : accepté à la majorité.

8. Installation d'un abribus à Corcelettes (préavis 655/22). Nomination de la commission

3 membres

Pierre André Délitroz

Serge Perrier

Louise Uhlmann

2 suppléants

Jonathan Payot

Ludovic Longchamp

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (M. Nicolas Perrin)

9. Crédit cadre 2022-2026 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public (préavis 656/22). Nomination la commission

5 membres

Natacha Stucki

Pavel Pospisil

Fabio Garcia

Armanda Cotter

Sébastien Deriaz

3 suppléants

Patricia Linder

Yvan Pantet

Thomas Mc Mullin

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (Mme Evelyne Perrin)

10. Révision des statuts du SDIS Nord vaudois. Nomination d'une commission consultative.

3 membres

Hervé Cornaz

Pierre-André Genier

Sophie Maillefer

2 suppléants

Philippe Perret

Josik Ineichen

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter à la Municipalité : 15 août 2022 (M. Francesco Di Franco)

M. Hervé Cornaz indique que la commission doit répondre pour le 15 août et espère que personne ne parte en vacances.

M. le Syndic souhaite apporter des précisions. C'est une modification des statuts qui doit être approuvée par l'ensemble des communes du SDIS. Il y a d'abord une commission consultative, qui change les statuts uniquement pour intégrer les jeunes pompiers. Ensuite, une fois que la commission a rapporté, elle rencontre la Municipalité, qui transmet les informations et demandes de la commission au SDIS, qui fera un préavis. Suite à ce préavis, une commission sera nommée. Ce préavis ne pourra pas être changé. La commission consultative peut donner des indications ou remarques qui pourraient faire changer ce préavis, mais une fois proposé, il sera accepté ou refusé.

11. Réponse au postulat de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « WC publics, un besoin pressant ! ». Nomination de la commission

5 membres

Laetitia Jaccard Gaspar

Sylvianne Ashdown

Denis Villars

Vincent Terrettaz

Manuela Rottet

3 suppléants

Michel Maillefer

Josik Ineichen

Hervé Cornaz

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (Mme Evelyne Perrinjaquet)

12. Réponse à la motion de M. Daniel Trolliet et consorts « Modération de trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Nomination de la commission.

5 membres

Yvan Pantet
Daniel Trolliet
Didier Brocard
Mathieu Panchaud
Virginie Emery

3 suppléants

Delani Décoppet
Laetitia Jaccard Gaspar
Pierre André Délitroz

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (M. Francesco Di Franco)

13. Election du Président du Conseil communal

M. le Président cite l'article 11 de la loi sur les communes : « Le président, le ou les vice-présidents, et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide ».

3) lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Yannick Schelker

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Yannick Schelker est élu tacitement.

M. Yannick Schelker remercie le Conseil pour sa confiance.

14. Election du 1^{er} Vice-Président

Au nom du groupe Les Verts, Mme Judith Bardet présente M. Ludovic Longchamp

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Ludovic Longchamp est élu tacitement.

15. Election du 2^{ème} Vice-Président

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Jonathan Payot

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jonathan Payot est élu tacitement.

16. Election des scrutateurs

Au nom du groupe PS, M. Sébastien Deriaz présente Mme Christine Leu Métille

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Josik Ineichen

Il n'y a plus d'autres propositions

Vote : Mesdames Leu Métille et Ineichen sont élus à l'unanimité.

17. Election des scrutateurs suppléants

Au nom du groupe PLR et Indépendant, M. Hervé Cornaz présente M. Pavel Pospisil

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Louise Uhlmann

Il n'y a plus d'autres propositions

Vote : M. Pospisil et Mme Uhlmann sont élus à l'unanimité.

18. Propositions individuelles.

M. le Président se permet de clôturer cette assemblée en précisant qu'ils conserveront bien leurs jetons de présence car il ne les attribuera pas au tremblement de terre ! M. le Président remercie les personnes ayant participé à la fête cantonale de gymnastique qui a eu lieu à Yverdon les deux derniers weekends et les félicite au nom du comité d'organisation et se permet de faire de la publicité pour les bénévoles pour la fête médiévale de 13 et 14 août. Cette fête risque de subir quelques changements dans l'organisation ces prochaines années.

M. le Syndic souhaite rappeler que samedi a lieu le festival musique et petits sons. M. le Syndic encourage à participer aux différents endroits où se produiront les artistes. Le début est prévu à 10h du matin.

M. le Président rappelle qu'en début de présidence il parlait d'imager cette année de présidence par un beau vol parti pour une année sans trop de turbulences. L'assemblée vient d'atterrir et tout s'est bien passé. L'année prochaine, plutôt que voler, le Conseil voyagera en train, guidé par son pilote. En résumé, l'année a été riche en expériences et découvertes, y compris les rencontres avec les associations locales. M. le Président remercie l'assemblée pour son travail et espère que cela continuera jusqu'en fin de législature. Il souhaite une excellente continuation ainsi qu'un bel été.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h12

Le Président :



Denis Villars



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Rapport de commission

Préavis n° 657/22

Objet :	Comptes de l'exercice 2021		
Date et heures de la séance :	7 juin 2022	Début : 19h00	Fin : 22h00
Lieu de la séance :	Salle du Conseil de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Michel Maillefer		
Membres de la commission présents :	Hervé Cornaz, Mathieu Panchaud, Jonathan Payot, Antoine Pochon, Pernelle-Cecilia Rochat		
Membre absent et excusé :	François Gonin		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. Antonio Vialatte, Syndic ; Mme Dominique Léglise, cheffe du Service des finances		

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

La Commission des Finances tient à remercier M. Antonio Vialatte, Syndic, et Mme Dominique Léglise, Cheffe du Service communal des finances. La clarté et la précision des réponses apportées aux questions lors de la séance consacrée aux comptes 2021 de la Commune, tout comme la transparence et la complétude des informations du préavis 657/22 et des comptes transmis au Conseil communal méritent d'être soulignées.

Alors que le budget 2021 de la Commune prévoyait une perte de CHF 761'000.-, les comptes affichent un résultat positif de CHF 11'243.- après des écritures de boucllement s'élevant à hauteur de CHF 851'355.-. Comme le préavis le mentionne en page 3, ce sont de "bonnes surprises" qui ont permis ce tournant vers l'équilibre : un retour de péréquation, une rentrée fiscale sur les donations avec une amende liée, des remboursements de participations à deux associations intercommunales. Ces éléments, imprévisibles de par leur nature, ne pouvaient pas être anticipés au budget. Le corollaire est que sans eux, les comptes seraient dans les chiffres rouges.

La CoFin relève la maîtrise des charges de fonctionnement, moins élevées de 2,8% par rapport aux prévisions budgétaires. Elle note que cette maîtrise est notamment due au fait que les charges cantonales sont moins importantes que celles prévues au budget, en raison d'une diminution de la participation des communes à la Cohésion sociale (PCS) et de l'alimentation du fonds de péréquation par des rentrées fiscales extraordinaires d'une ou de plusieurs communes du Canton, avec une incidence non négligeable sur les comptes. De même les charges intercommunales de l'ASIGE et de la FAdEGE ont été moins élevées que prévu en raison de subventions non prises en compte ou inconnues lors de l'établissement du budget.

Toujours au chapitre des charges, la situation financière a permis d'effectuer quelques opérations dans une perspective à terme. Ainsi, des amortissements ont été effectués au travers des écritures de boucllement : amortissement financiers avec l'abandon partiel de CHF 80'000 des prêts effectués en 2021 à la Maison des Terroirs et surtout amortissements complémentaires, avec pour objectif de diminuer les charges ces prochaines années ; le total de ces amortissements s'élève à environ CHF 485'000.- avec une incidence d'un peu plus de CHF 60'000.- d'économie prévue sur les futurs budgets. Le choix des postes est lié aux allègements qui peuvent être obtenus par ces amortissements. On peut aussi noter qu'avant les écritures de boucllement, les excédents de revenus des bâtiments dits « de rendement » ont été attribués aux fonds de réserves immeubles pour de futurs travaux et que plusieurs fonds de réserves ont été alimentés pour couvrir certains investissements ou dépenses reportées.

En ce qui concerne les revenus, les impôts influencés par le taux sont inférieurs de 2,1% par rapport aux prévisions budgétaires et de 0,4% par rapport à l'exercice 2020. Cet état de fait est lié à la stagnation du nombre de personnes physiques. Pour les personnes morales, on peut constater une légère augmentation par rapport aux comptes 2020, les effets de la crise sanitaire ne s'étant pas encore fait sentir dans l'imposition. Mais il faut aussi relever que la prévision est difficile, notamment en raison des effets de RIE III.

Si par rapport au budget, les revenus de fonctionnement progressent de 4,9%, l'explication est notamment à chercher d'une part dans les recettes fiscales qui ne sont pas influencées par le taux, dans lesquelles est comptabilisée

l'importante rentrée liée à une donation ; et d'autre part dans les taxes, émoluments et produits des ventes où sont comptabilisées des prestations qui ne pouvaient être connues au moment de l'élaboration du budget.

La marge d'autofinancement, correspondant au montant que la Commune parvient à dégager de son ménage courant pour financer ses investissements ou rembourser sa dette s'élève en 2021 à CHF 3'027'513.-. Elle est en augmentation par rapport à l'exercice 2020.

Au chapitre de l'endettement, il convient de relever que l'endettement net est plus parlant que l'endettement brut, puisqu'il prend en compte notamment les disponibilités, les débiteurs, le patrimoine financier et les actifs transitoires. L'endettement net s'élève ainsi à un peu plus de CHF 21 millions. Par habitant par rapport à l'an dernier, il augmente de CHF 110.- à CHF 5'972.-.

La CoFin relève enfin le montant des créances, très élevé au bilan par rapport au précédent exercice. Des explications ont été fournies : certains décomptes des associations intercommunales n'arrivent pas avant la fin de l'exercice et doivent être portés dans cette rubrique, des problèmes informatiques avec des facturations erronées de la taxe déchets ont contribué à augmenter ce poste. Si elle admet ces difficultés, la CoFin souhaite qu'elles soient de circonstance et que le montant soit ramené à un niveau proche de celui des exercices précédents.

Au final, les années changent mais les bonnes surprises qui transforment un déficit au budget en un excédent aux comptes semblent se succéder. Tout comme la Municipalité, la CoFin ne peut toutefois que mettre en garde contre un excès de confiance, dans la mesure où les rééquilibrages ne pouvaient pas être prévus et relèvent d'événements ponctuels. A ce titre, les comptes 2021 ne diffèrent pas de ceux des récents exercices précédents. Les mesures prises dans les écritures de bouclage sont préventives et sont à placer dans la perspective des investissements importants auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années. La prudence reste donc le maître mot et la ligne de conduite à adopter.

Fort de cette conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin recommande au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

Article 1 : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés ;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances

Le rapporteur, Michel Maillefer



**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE GESTION 2022
POUR L'ANNÉE 2021**

ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

21

Commission de gestion (CoGes) 2022 pour l'année 2021

Organisation de la Commission

Membres

- Didier Brocard, président
- Philippe Tanner
- Yannick Schelker
- Manuela Rottet
- Delani Décoppet
- Antoine Pochon
- Thomas McMullin

Suppléants

- Natacha Stucki
- Pierre André Délitroz
- Serge Perrier
- Pernelle-Cecilia RoCHAT
- Virginie Pilault

La CoGes a auditionné chaque municipal accompagné du chef de service des dicastères concernés pendant 1h30. Les échanges ont porté sur les activités de chaque édile, avec comme fil rouge le rapport de gestion.

Cette année la CoGes a pris la décision de cibler son examen sur une thématique spécifique dans le but de vérifier que les processus sont suivis et que les documents attestant du respect de ces processus sont établis dans les règles de l'art, ceci dans une optique constructive. Le choix de la CoGes s'est porté sur le projet de la bibliothèque ; tout le dossier (budgets, soumissions, comptabilité etc.) a été soumis à l'examen de la commission.

Dates d'audition des municipales et municipaux.

- 12 avril 19h00 Administration générale et finances
- 13 avril 19h00 Réseaux et énergies
- 30 avril 09h00 Cohésion social et tourisme
- 30 avril 11h00 Écoles et sécurité
- 30 avril 13h00 Bâtiments et gérances
- 3 mai 19h00 Urbanisme et mobilité
- 6 mai 19h00 Travaux et environnement
- 30 mai 19h00 Rencontre avec la Municipalité et conclusion

Le 14 mai a été consacré à la visite des domaines

On rappellera que :

- Les remarques ne demandent pas de réponse de la Municipalité
- Les vœux demandent une réponse de la Municipalité
- Les observations demandent une réponse et impliquent une action de la Municipalité

1. En général

Observations concernant l'ensemble des services :

- 1.1 Dans la mesure du possible procéder à une évaluation des différents services afin de prendre les mesures nécessaires pour que les connaissances ne soient pas détenues par une seule personne mais au moins deux en cas d'absence de manière à ce que le service puisse continuer de fonctionner.

La possibilité de faire réaliser un audit externe des processus de travail des services communaux est en cours de réflexion et pourrait faire l'objet d'un futur préavis. Dans l'intervalle, des mesures ont déjà été prises afin de garantir le fonctionnement des processus clés en mode dégradé. Néanmoins, la taille de la Commune et les spécificités de certaines fonctions ne permettent pas de garantir la formation d'un binôme pour chaque processus de travail.

- 1.2 Mettre sur papier les mesures prises lors de la crise sanitaire (COVID) et à l'occasion des crues et inondations de 2021 afin que si un événement similaire se passe, les services aient déjà des processus en place basés sur les expériences vécues.

Les services ont déjà mis en place des actions (stockage de sacs de sable, achat de pompes, etc.) afin d'améliorer le temps de réaction. Néanmoins, quels que soient les événements de grande ampleur à venir, ils garderont tous un caractère particulier et unique qui ne peut être réglé par le biais d'une procédure. Pour mémoire, les événements particuliers de grande importance sont placés sous la responsabilité de l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite) afin d'organiser les moyens d'une manière coordonnée.

2. Administration, Finances, Culture : M. Antonio Vialatte

Dans ce dicastère, la CoGes a décidé d'approfondir le dossier de l'ERP (gestion informatique de la commune) et des RH de manière globale. Lors de cette année, les équipes administratives ont subi une lourde charge de travail due à la crise sanitaire, ainsi qu'à l'intégration de nouveaux outils de travail (logiciels par exemple) qui a changé leur mode de fonctionnement et généré du stress. Nous relevons que ce dicastère a été repris par M. Vialatte qui a dû s'adapter après de longues années sous la responsabilité de M. Payot.

Remarque :

- 2.1 Lors du projet d'informatisation de l'administration, nous avons pu constater que d'importants problèmes sont survenus lors de la mise en place des bases de données (codes erronés, importation de données sans mises à jour). La CoGes suggère l'établissement de processus permettant de garantir des bases de données propres.

La Commune précise que les difficultés ont uniquement porté sur la reprise des bases de données de l'ancien ERP. Au fil des années et des mises à jour, des doublons ou des erreurs corrigées ont posé des difficultés d'importation dans le nouvel ERP, ce qui a engendré de nombreuses corrections manuelles ainsi qu'une grosse charge de travail supplémentaire. A ce jour, les bases de données sont propres et des procédures internes visant à restreindre les droits des utilisateurs ont été mises en place pour garantir la pérennité du système.

Vœux :

- 2.2 La CoGes encourage la Municipalité à continuer à être attentive aux besoins du personnel administratif (charge de travail, nouveaux moyens informatiques, mise en place de protocoles permettant aux collaborateurs d'être remplacés facilement).

La Municipalité, avec l'appui du Secrétaire municipal, a toujours porté une attention particulière aux besoins de tous ses collaborateurs et entend poursuivre cet effort dans la durée. Après analyse de la situation, elle répond à l'ensemble des sollicitations qui lui sont communiquées. Malheureusement, la Commune ne dispose pas d'une taille suffisante pour lui permettre de garantir le remplacement total de chaque collaborateur en cas d'absence. Le fonctionnement de chaque service est toutefois garanti en mode dégradé et les processus clés sont connus de plusieurs personnes.

- 2.3 Est-il opportun que culture et tourisme dépendent de deux dicastères différents dès lors que ces deux thèmes complémentaires emploient une seule personne ?

La répartition des secteurs d'activité est organisée en début de législature par le collège Municipal lors de la constitution des dicastères. Ce travail est effectué consensuellement de manière à équilibrer la charge de travail de chacun tout en maintenant une certaine cohérence dans la centralisation des thématiques.

La partie « tourisme » avait été ajoutée aux tâches de la Déléguée culturelle afin d'avoir un lien interne avec l'ADNV au sein de l'Administration communale. En effet, c'est bien l'ADNV qui est en charge du tourisme pour notre région et la Commune de Grandson souhaite faire perdurer le lien fort qui existe entre son activité touristique et le Château, le port, les campings, les plages et les alpages. C'est donc avec sens que le « tourisme » a été délégué au dicastère en charge de ces thématiques, la « culture » étant elle rattachée à l'Administration générale, tout comme les aspects liés à la communication externe. Ce mode de fonctionnement n'est par ailleurs pas unique, car d'autres dicastères se partagent également une seule et même personne ou chef de service (Urbanisme, Travaux et Réseaux).

3. Réseaux et énergies : Mme Evelyne Perrin

Municipale nouvellement élue, Mme Perrin a découvert son dicastère au début de la nouvelle législature ; elle a rapidement pris la mesure de la tâche qui l'attendait.

La CoGes a choisi de centrer la visite des domaines sur l'eau et sa gestion ce qui a amené ses membres des sources aux réservoirs et jusqu'au traitement de l'eau. Ce dicastère mérite une attention particulière vu sa place essentielle (il est certes discret mais primordial pour le quotidien et la sécurité de chacun).

Grâce aux compétences du personnel du service, des économies sur les factures de Romande Energie ont pu être réalisées.

Remarques :

- 3.1 La CoGes relève les efforts fournis pour diminuer la pollution lumineuse et encourage les actions menées dans ce sens.
- 3.2 La CoGes encourage à continuer la collaboration avec les communes environnantes pour le maintien, l'adaptation et le développement du système de réseau d'eau (ACRG etc.)

Vœux :

- 3.3 La CoGes souhaite une présentation sur l'état des lieux du séparatif des eaux afin que le Conseil communal ait une vision globale des enjeux liés à ces futurs investissements.

Le service Réseaux et Energies préparera un état des lieux schématique de la mise en séparatif et des projets prévus qui sera présenté ultérieurement.

- 3.4 La CoGes encourage la Municipalité à communiquer sur sa meilleure gestion des énergies à la population.

Le rapport de gestion 2021 fait état des mesures effectuées ou en cours, notamment en ce qui concerne l'éclairage public. D'autre part, le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable est également une mesure incitative qui encourage nos concitoyens à participer aux économies d'énergie.

La Municipalité s'engage néanmoins à effectuer des communications régulières dans la newsletter et le journal communal au sujet des actions entreprises en faveur de la transition énergétique.

4. Cohésion sociale et tourisme : Mme Nathalie Gigandet

Remarque :

- 4.1 La CoGes a pris note de l'organisation à Grandson de la manifestation de la Gold Cup de la Star Sailor League (SSL) mais constate que la population a été peu informée ; elle se demande si cette manifestation ne serait pas une opportunité pour la visibilité de Grandson et invite la Municipalité à étudier les impacts positifs que ladite manifestation pourrait avoir pour la ville.

La Municipalité prend note de cette remarque. Cet événement phare rend visible Grandson à l'échelle planétaire, mais reste un événement privé. La Municipalité a tout mis en œuvre pour faciliter l'organisation de cette manifestation sur la commune.

Vœu :

- 4.2 La CoGes a pris note que l'enquête de satisfaction mentionnée au point 3.2 des remarques de la CoGes de 2020 sera effectuée en septembre 2022 ; la commission attend avec impatience les retours après une année complète d'activité de la cantine scolaire.

A son ouverture, la gestion du restaurant scolaire a été déléguée par l'ASIGE à la FAdEGE. La Municipalité s'est adressée à la direction de cette dernière afin d'obtenir les résultats de satisfaction des bénéficiaires du restaurant.

5. Écoles et sécurité : M. Francesco Di Franco

Vœu :

- 5.1 La CoGes invite la Municipalité à réfléchir à un concept global de circulation pour l'accès aux plages durant l'été afin de garantir la sécurité de la population et des visiteurs et de leur offrir ainsi de l'agrément.

Le postulat «Modération de trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon» relève les mêmes considérations auxquelles la Municipalité devra répondre.

Observations :

- 5.2 Comme le mentionne le vœu 6.3 de la CoGes 2020, les mesures relatives aux déplacements dans le bourg des Tuileries sont toujours en phase de réflexion. La CoGes entend que des mesures concrètes soient prises pour une circulation sécurisée notamment pour les enfants empruntant le chemin de l'école. Le municipal en charge du dicastère est invité à collaborer avec celui de l'urbanisme pour optimiser ces actions.

Cette observation sera traitée par le dicastère Urbanisme et mobilité sous le point 7.4.

- 5.3 La CoGes invite la Municipalité à prendre des mesures pour limiter le naturisme au bord du lac en s'inspirant des patrouilles de sensibilisation environnementale mises en place l'été dernier pour la Grande Cariçaie ; il convient également d'étudier l'opportunité de pérenniser les patrouilles estivales des plages.

Cette plage et toute la zone concernée appartiennent à l'État de Vaud. Elles sont sur le domaine des eaux et des forêts, raison pour laquelle il appartient à la Police cantonale d'intervenir et de verbaliser ainsi qu'au Voyer des eaux et à l'Inspecteur forestier. Plusieurs patrouilles sont effectuées durant la belle saison.

- 5.4 La CoGes demande à la Municipalité de gérer efficacement le stationnement au bord du lac en été, de verbaliser le stationnement sauvage et de signaler clairement les places de stationnement prévues (par exemple à la Poissine).

Cette observation sera traitée dans la réponse de la Municipalité au postulat « Modération du trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Pour l'exemple concernant la Poissine, la Municipalité estime que le stationnement dans cette zone est clairement signalé et marqué. Des contrôles sont régulièrement effectués par nos ASP.

- 5.5 la CoGes souhaite une présence accrue à certaines heures aux sorties scolaires où des vélomoteurs maquillés (bruit et vitesse) empruntent la rue du Jura.

Nos ASP n'ont pas les appareils pour contrôler le bruit et la vitesse et, de surcroît, n'ont pas les compétences pour contrôler les véhicules. Ce problème a déjà été relayé auprès de la Police cantonale et des contrôles ont été planifiés pour l'année 2022.

6. Bâtiments et gérances : Mme Evelyne Perrinjaquet

Remarques :

- 6.1 La CoGes a examiné en détail le processus de création de la bibliothèque (appel d'offres, finances, gestion de l'énergie) et relève avec satisfaction que tous les éléments examinés répondent aux bonnes pratiques de gestion.

La Municipalité remercie la CoGes.

- 6.2 La CoGes salue les mesures prises pour l'encadrement des apprentis et leur suivi.

La Municipalité remercie la CoGes. L'encadrement des apprentis est de même qualité dans tous les services.

Vœux :

- 6.3 La CoGes souhaite que les années de construction apparaissent dans le tableau des bâtiments communaux.

La Municipalité indiquera les années de construction dans les futurs tableaux.

- 6.4 La CoGes a constaté que le taux de location des places de stationnement aménagées dans la partie extérieure du parking Jean Lecomte est proche de zéro ; elle invite la Municipalité à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation, par exemple en différenciant le prix des places couvertes et de celles qui ne le sont pas.

La Municipalité a déjà fait le nécessaire dans le sens d'une diminution du loyer des places extérieures. Le tarif de celles-ci est maintenant inférieur d'un tiers par rapport aux places intérieures.

Observation :

- 6.5 La CoGes invite la Municipalité à effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et à le rajouter dans le tableau. La commission encourage la Municipalité à pérenniser la vision globale en la matière.

Le montant nécessaire pour effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux sera porté au prochain budget et réalisé en 2023.

7. Urbanisme et mobilité : M. Olivier Reymond

La CoGes rappelle que le municipal chargé de ce dicastère est nouveau venu à la Municipalité. Le dicastère étant très technique et réglementé, M. Reymond a été forcé d'intégrer de nombreuses et nouvelles notions ; il peut heureusement s'appuyer sur un chef de service expérimenté.

Vœu :

- 7.1 La CoGes souhaite que des informations concernant le sport figurent dans le prochain rapport.

La Municipalité inclura les actions qu'elle a entrepris à l'endroit des sociétés locales de la commune, qu'elles soient sportives ou non.

Observations :

- 7.2 La CoGes demande à la Municipalité de rafraîchir les dispositions réglementaires applicables aux jardins familiaux afin d'en préciser les règles d'utilisation et d'intensifier, tant que faire se peut, les contrôles afin de sanctionner les usagers qui contreviennent aux règles établies.

La Municipalité a à cœur de faire respecter le règlement relatif aux jardins et à leur attribution. Comme le relève la Commission, contrôler l'application de celui-ci nécessite des moyens, qui aujourd'hui sont limités. Le règlement actuel ne nécessite pas de réforme ou d'actualisation puisqu'il a été adopté en 2014.

- 7.3 La CoGes invite par ailleurs la Municipalité à définir précisément les conditions d'attribution des jardins familiaux.

L'attribution des jardins familiaux suit strictement la liste d'attente où seules les personnes pouvant bénéficier d'un jardin selon le règlement sont inscrites.

- 7.4 vœu identique à celui figurant sous chiffre 5.2 ci-dessus.

La Municipalité a l'ambition de mettre à l'enquête un schéma de circulation et de parcage, ainsi que des aménagements pour le bourg des Tuileries d'ici à cet automne, en même temps que la traversée de la localité (projet « Accès nord »). Cette mesure répond aux demandes de la Commission, puisqu'elle prévoit des modifications de circulation dans le périmètre, et différentes mesures visant à améliorer la sécurité des usagers.

8. Travaux et environnement : M. Nicolas Perrin

Le municipal en charge du dicastère, fraîchement élu, a rapidement, naturellement et positivement mis la patte sur la gestion de son dicastère.

Remarques :

- 8.1 La CoGes félicite notre nouveau municipal pour ses engagements écologiques appropriés et pour sa gestion du personnel du dicastère.
- 8.2 La CoGes relève avec satisfaction que le municipal et son personnel se sont approchés des édiles de communes proches pour recueillir des conseils utiles à la gestion des espaces verts.

Vœux :

- 8.3 La CoGes invite la Municipalité à étudier toutes mesures visant à garantir au mieux la propreté de la plage du Pécós ou à redéfinir son affectation.

Cette plage subit un envasement/ensablement généralisé (comme d'ailleurs toute l'extrémité du lac située entre cette plage et celle d'Yverdon), dû aux apports de sédiments par les rivières et à sa localisation exposée aux vents dominants (bise). A moyen terme, cette portion du lac va progressivement se combler et se végétaliser. La parcelle concernée appartient à l'Etat (domaine des eaux), et la DGE nous a clairement signifié que cette problématique n'était pas une priorité pour elle. Notre commune serait autorisée à y intervenir à ses propres frais, mais a renoncé depuis quelques années déjà à évacuer les apports de sédiment, au vu des coûts prohibitifs et des effets négligeables de cette action.

Une solution plus raisonnable serait peut-être d'accélérer le processus de végétalisation. Dans cet esprit, et après consultation du bureau exécutif de la Grande Cariçaie, le Service a procédé à quelques essais de plantation d'espèces palustres indigènes (Iris des marais, Rubanier dressé et Laiche des marais) sur les bancs vaseux devant la plage, mais sans beaucoup de succès: la structure de ces sédiments fins, pauvres en oxygène, et les conditions physiques liées aux vagues et aux fluctuations importantes du niveau du lac (successions d'inondations et d'assèchements) rendent difficile toute colonisation végétale. Des roseaux y auraient davantage leur place, mais au détriment de la vue sur le lac depuis la plage. Le dicastère en charge des plages avec l'appui du service des Travaux va continuer la réflexion dans ce sens, mais sans grand espoir de pouvoir influencer cette dynamique naturelle.

- 8.4 La CoGes souhaite que la Municipalité étudie toutes mesures visant à assurer un meilleur accès à la déchetterie actuelle.

La Municipalité est consciente des problèmes de circulation sur cette route étroite et des conflits entre usagers (accès à la déchetterie, aux terrains de sport et aux plantages, itinéraires piétons et cyclistes, etc.). La mise à l'enquête de l'élargissement de la route actuelle a fait l'objet d'une opposition de l'OFEV. Une solution alternative est en cours d'étude afin de créer un nouvel accès au sud de la voie CFF depuis la Pierre à Toffey.

Observations :

- 8.5 La CoGes demande que la Municipalité installe une mini déchetterie (papier-verre) aux Tuileries à l'emplacement actuel.

Le Service a commencé à plancher sur la possibilité de développer la mini-déchetterie actuelle, située à l'extrémité nord de la parcelle 431 louée par la Commune à un privé. L'offre actuelle comprend le verre, les textiles, les incinérables (sacs taxés) et les biodéchets. Le Service cherche une solution alternative afin de développer l'offre de recyclage.

- 8.6 la CoGes demande d'étudier la possibilité d'une autre mini déchetterie vers les dépôts de la voirie (voeu proposé par M. Payot ancien Syndic à l'époque) afin que les habitants du secteur Nord de Grandson ne doivent pas se déplacer à l'opposé de la commune pour y déposer les tris. Une participation écologique selon la CoGes.

Tel que précisé dans le préavis N°641/21 accepté par le Conseil, une mini-déchetterie est déjà incluse dans le permis de construire, délivré dans le cadre du chantier d'extension de la voirie qui démarre actuellement. Ce projet, une fois réalisé, répondra entièrement à l'observation 8.6 de la CoGes.

En conclusion, la commission de gestion, tenant compte des éléments qui lui ont été présentés et qu'elle a pu étudier, constate que la Commune est bien gérée.

Commission de gestion 2022 pour l'année 2021

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2021, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide:

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2021;

Article 2: de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2021.

Grandson, le 07.06.2022

Didier Brocard



Rapporteur

Le Syndic



Antonio Vialatte

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Secrétaire



Eric Beauverd

Rapport de commission

Réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables: Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton »

Objet :	Réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton »		
Date et heures de la séance :	13.06.2022	Début : 20h00	Fin : 21h10
Lieu de la séance :	Salle du Conseil à l'Hôtel de Ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Mme Judith Bardet		
Membres de la commission présents :	Mme Patricia Linder, Mme Virginie Pilault, M. Fabio Garcia, M. Vincent Terrettaz		
Membre(s) de la commission absent(s) :	M. Mathieu Panchaud		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. Olivier Reymond accompagné de M. Carlos Castro, chef de service		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission remercie Monsieur Olivier Reymond et Monsieur Carlos Castro pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses et compléments d'information apportés aux membres de la commission.

La Réponse de la Municipalité au Postulat de Mme Pilault étant déjà suffisamment détaillée, l'assemblée n'a pas jugé utile qu'en préambule une synthèse soit présentée.

Monsieur Reymond informe la commission que ce postulat a eu l'avantage de lancer le nouveau volet « mobilité » de son dicastère par d'importantes réflexions de tout le service sur le sujet. La séance avec le voyer et l'inspecteur de la signalisation, représentants de la Direction Générales de la Mobilité et des Routes, était informelle et a renseigné les intéressés sur divers aménagements en sortie de localité.

Les commissionnaires se sont demandés si la réponse rédigée par la Municipalité le 24 mai 2022 n'était pas prématurée sachant que la proposition du Conseil d'Etat de créer un fond cantonal visant à promouvoir la mobilité douce n'a, à ce jour, pas encore été validée par le Grand Conseil et que, de fait, la Municipalité ne disposant pas des informations nécessaires se trouvait dans l'impossibilité d'y répondre.

La réponse de la Municipalité a cependant le mérite de faire l'inventaire des différents projets prévus sur le territoire communal en lien avec des aménagements en faveur de la mobilité douce. La commission en prend connaissance avec satisfaction et prend note que l'Accès Nord devrait être mis à l'enquête à la fin de l'été.

Monsieur Castro, rappelle que ces aménagements, bien que partiellement subventionnés, auront, durant cette prochaine décennie, un impact important sur les dépenses communales tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines. En effet, le cas échéant, la commune profitera des travaux sur la route cantonale pour effectuer divers assainissements comme la mise en place d'un réseau en séparatif.

Si la réponse au postulat est détaillée au niveau du volet routier, certains membres de la commission regrettent qu'aucune information en lien avec des projets de stationnement des deux roues et la promotion du vélo, tels que demandé dans le postulat, n'y figure.

La proposition d'action, soit de mandater un bureau de mobilité pour mener une étude en vue d'identifier les besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable et ainsi avoir une vision globale sur tout le territoire communal est accueillie favorablement par les commissionnaires. Afin de ménager les dépenses communales, il semble opportun

qu'une telle étude ne soit lancée qu'une fois la proposition de création du fond cantonal acceptée. Les différentes démarches y relatives vont inévitablement prendre du temps et rallongeront malheureusement les délais de mise en œuvre. Dès lors les commissionnaires ont établi, à l'attention de la Municipalité, une liste non exhaustive, annexée au présent rapport, de propositions d'aménagements en faveur des cyclistes, peu onéreux et réalisables rapidement.

De plus, dans le cadre du Plan Energie Climat pour les Communes (PECC) les autorités grandsonnoises ont sélectionné dans le catalogue des actions, la fiche no 16 « Mobilité » « *Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos* ». Le consultant externe mandaté et partiellement financé par le canton, sera assurément un soutien non négligeable pour le service ad'hoc. Dans le même ordre d'idée, Monsieur le Municipal nous informe qu'une étude de mobilité pour les futurs visiteurs du château a été commanditée par la fondation SKKG. Une copie des conclusions du rapport, source probable d'informations fort utiles, sera soumise aux autorités communales.

Au vu de ce qui précède et sachant que la Municipalité s'est engagée dans les conclusions de sa réponse à amener auprès du Conseil Communal un préavis concernant le financement d'un plan de mobilité douce communal dès que le cadre législatif sera clairement établi sur le plan cantonal, la commission, à l'unanimité, recommande le Conseil de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e :

Article 1 :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton » et de classer ce dernier. »

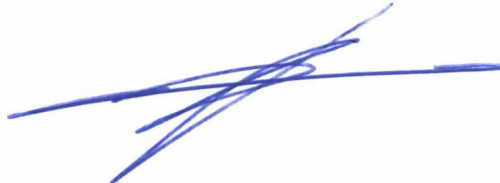

Judith Bardet
Rapporteuse

Membres présents :

Mme Patricia Linder



M. Fabio Garcia



Mme Virginie Pilault



M. Vincent Terrettaz



Annexe au rapport de commission « Réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton»

Liste non exhaustive des propositions d'amélioration pour les usagers de la mobilité douce

- Contresens cyclable à la gare (proposition de Mme Leu) avec suppression de places de parking
- Marquage de pictogramme vélo (contresens) sur la chaussée entre le port et le BMX
- Pose d'un râtelier sécurisé et couvert au centre des Tuileries proche des arrêts de TP
- Mise en sens unique du cheminement du bord du lac entre Corcelettes et La Poissine
- Amélioration (signalétique, extensions) du stationnement vélo derrière la capitainerie et au port
- Pose d'un râtelier sécurisé et couvert pour les usagers du FC Grandson-Les Tuileries
- Prévoir une meilleure signalétique spécifique aux cyclistes lors de travaux/déviations routières
- Contresens cyclable sur la partie supérieure du Bas du Grandsonnet avec signalétique et potelets
- Contresens cyclable à la rue des Oiseaux aux Tuileries avec potelets en début de rue
- 30km/h généralisé en localité y compris routes cantonales
- Installation fréquente de radars sympathiques sur le cheminement du bord du lac
- Campagne de promotion en faveur de la mobilité douce au sein de la commune
- Piste cyclable à la Route de la Brinaz, chanfreinage des pavés entre la route et la piste cyclable sur toute la longueur des accès